TABLEAU COMPARATIF

Texte adopté par le Sénat en deuxième lecture

Texte adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture

TITRE Ier

TRANSPORTS MARITIMES

ET ACTIVITÉS NAUTIQUES

CHAPITRE IER

TITRE Ier

TRANSPORTS MARITIMES **ET ACTIVITÉS NAUTIQUES**

CHAPITRE IER

Dispositions relatives aux courtiers interprètes et conducteurs de navires

Dispositions relatives aux courtiers interprètes et conducteurs de navires

Article 2

titulaires d'office Les de courtiers interprètes et conducteurs de navires sont indemnisés du fait de la perte du droit qui leur a été reconnu à l'article 91 de la loi du 28 avril 1816 sur les finances de présenter un successeur à l'agrément du ministre chargé de la marine marchande et de la suppression du monopole qui leur était conféré dans ce domaine jusqu'à l'entrée en vigueur de la présente loi.

Lorsqu'ils exercent les activités mentionnées à l'article 1er, les courtiers interprètes et conducteurs de navires conservent leur qualité de commerçant.

Article 5

Les conditions dans lesquelles les courtiers interprètes et conducteurs de navires peuvent, sur leur demande, accéder aux professions de commissionnaires de transport, de greffier de tribunal de commerce, d'huissier de justice ou de mandataire judiciaire à la liquidation des entreprises, notamment en ce qui concerne les dispenses totales ou partielles de diplômes et de formation professionnelle, sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Leur

Article 2

Les titulaires...

marine marchande.

(Alinéa sans modification)

Article 5

Les conditions...

...professions de greffier de...

Texte adopté par le Sénat Texte adopté par l'Assemblée en deuxième lecture nationale en deuxième lecture demande doit être présentée au plus tard dans les trois ans suivant la date de publication du décret susmentionné. ...susmentionné. CHAPITRE II CHAPITRE II **Dispositions relatives Dispositions relatives** à la francisation des navires à la francisation des navires CHAPITRE III **CHAPITRE III Dispositions diverses Dispositions diverses** TITRE II TITRE II PERSONNEL NAVIGANT DE PERSONNEL NAVIGANT DE L'AÉRONAUTIQUE CIVILE ET L'AÉRONAUTIQUE CIVILE ET FORMATION DES PRIX EN **FORMATION DES PRIX EN** MATIÈRE DE TRANSPORT MATIÈRE DE TRANSPORT AÉRIEN AÉRIEN TITRE III TITRE III SERVICES DE TRANSPORT NON **SERVICES DE TRANSPORT NON URBAIN DE PERSONNES URBAIN DE PERSONNES** TITRE IV TITRE IV AFFRÈTEMENT ET FORMATION **AFFRÈTEMENT ET FORMATION** DES PRIX EN MATIÈRE DE **DES PRIX EN MATIÈRE DE** TRANSPORT DE TRANSPORT DE MARCHANDISES PAR VOIE **MARCHANDISES PAR VOIE NAVIGABLE NAVIGABLE**